

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 21 mai 2021

Le vingt-sept mai deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Étaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Philippe JARDIN, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Marc QUID'BEUF, Christophe ROUSSEAU, Fabrice TERCINET.

Absent excusé : Christian MICHENEAU donne pouvoir à Laure MAUNY, Loïc HERRY donne pouvoir à Nicolas PORCHER,

Secrétaire de séance : Lydie BOUVIER

Date du/des prochain(s) conseil(s) municipal(paux)

- 24 juin 2021

SECURITE

Présentation du dispositif « Participation Citoyenne »

Suite aux divers vols et incivilités sur la commune, sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Houzé, vice-président à la communauté de communes, adjoint au maire à la mairie d'Auzouer-en-Touraine et le Lieutenant DEROCQ, de la compagnie de gendarmerie et Château-Renault-Monnaie sont venus présenter le dispositif « Participation citoyenne ».

« Participation citoyenne » est un dispositif calqué sur le modèle de « Voisins vigilants ». Si celui-ci est un dispositif à but commercial, « Participation citoyenne » est gratuit. Le but de ce dispositif est d'avoir des citoyens qui soient vigilant sur leur commune et qui peuvent faire remonter aux forces de l'ordre des informations sur des comportement étranges. Le fait que les forces de l'ordre soient le lien direct des citoyens permet que l'information soit contrôlée en amont avant une éventuelle diffusion.

Il est possible à chacun de nos concitoyens de se proposer pour faire partie de ce dispositif mais celui-ci est encadré. En effet, ce dispositif nécessite un conventionnement entre la commune, la gendarmerie et la préfecture. Les personnes intégrant ce dispositif doivent veiller et non surveiller.

Plusieurs communes du Castelrenaudais ont déjà mis en place ce dispositif et d'autres vont les rejoindre. Les élus de la commune du Boulay vont devoir réfléchir sur l'adhésion de la commune à ce dispositif et un débat sera amis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

Si la commune s'engage dans ce dispositif, une réunion publique préalable au conventionnement aura lieu pour présenter le dispositif à la population.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 avril 2021 est soumis à l'approbation du conseil. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

Décisions prise par le Maire en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
27/03/2021	FEPP	Eng. TBI + vidéoprojecteurs Ecole	5 169,00 €
29/04/2021	JARDILAND	Eng. Jardinières	650,00 €
29/04/2021	ASCO & CELDA	Eng. Jeux de cour	100,00 €
18/05/2021	COMAT & VALCO	Eng. Isoloirs	926,40 €

EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

Création de la commission Fleurissement

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Au dernier conseil municipal, il a été demandé par Monsieur Marc Quid'Beuf la création d'une commission Fleurissement pour l'accompagner dans la démarche de développement du fleurissement de la commune avec comme objectif une première fleur.

En conséquence les conseillers suivants se sont proposés pour participer à cette commission :

- Patrice POTTIER
- Marc QUID'BEUF en sera Vice-Président
- Véronique BOUHOURS
- Laure MAUNY
- Mickaël DUBOIS
- Philippe JARDIN
- Patrick NEVEU

Le conseil municipal approuve cette commission à l'unanimité

FINANCES LOCALES

Décision modificative n°3 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en 2018 une erreur de programmation du nouveau logiciel a généré une erreur des montants à prélevé pour l'agence de l'eau au titre de la modernisation des réseaux. Le secrétaire de mairie s'en étant aperçu, il a donc fait une facture complémentaire sur l'année 2020 afin que récupérer les sommes qui auraient dues être initialement facturées.

Suite à nos dernières déclarations faites après le budget primitif, l'agence de l'eau nous demande donc de régulariser nos cotisations pour la modernisation des réseaux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)-opération	Montant (€)	Article (chapitre)-opération	Montant (€)
706129 (70) : revers. Agence de l'eau	5 500,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-5 500,00		
TOTAL dépenses	00,00	TOTAL recettes	00,00

Le conseil municipal approuve cette décision modificative à l'unanimité

Sortie de l'actif - Budget communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'autoportée Oleo Mac Staub est hors d'usage et qu'il convient donc de la sortie de l'actif afin de pouvoir s'en débarrasser et d'arrêter l'assurance de ce matériel.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de sortir de l'actif le matériel ci-dessous référencé :

- Tracteur tondeuse OLEO MAC STAUB N° inventaire : 20170000021

Le conseil municipal approuve cette sortie de l'actif à l'unanimité

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE

Services périscolaires 2021/2022 – Tarifs repas restaurant scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre d'envoyer les papiers des services périscolaires aux parents d'élèves pour la rentrée de septembre, il est préférable de voter les tarifs périscolaires au préalable.

L'an dernier, avec le contexte, les votes des tarifs ont été retardés dans l'attente de l'attribution du nouveau marché.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs des repas pour l'année scolaire 2021-2022 suivant les propositions ci-dessous car il va falloir s'attendre, avec la reprise économique, à une inflation plus importante cette année.

Pour rappel :

TARIFS en €				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Proposition 2021-2022
Repas enfant	3,15	3,25	3,40	3,50
Repas adulte	4,30	4,40	4,55	4,65

Le conseil municipal approuve la proposition de nouveaux tarifs à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT - JEUNESSE

Services périscolaires 2021/2022 – Tarifs garderie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre d'envoyer les papiers des services périscolaires aux parents d'élèves pour la rentrée de septembre, il est préférable de voter les tarifs périscolaires au préalable.

L'an dernier, avec le contexte, les votes des tarifs ont été retardés dans l'attente de l'attribution du nouveau marché.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs du service de garderie dans l'attente d'identifier les nouveaux besoins de ce service suite à la sortie de crise

Pour rappel :

TARIFS en €				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Proposition 2021-2022
½ heure	1,20	1,20	1,20	1,20
Forfait semaine	19,00	19,00	19,00	19,00

Le conseil municipal approuve la proposition de maintenir les tarifs à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

VOIRIES

La route de La Tétarderie a été refaite. Les renforcements des bermes interviendront seront fait en même temps que la réfection des Patis et de Malatrait surement durant le mois de juin 2021. Les habitants seront prévenus dès que nous aurons des dates précises.

Des travaux des réseaux auront lieu sur la route de Vaubrahan à l'automne 2021.

Dernièrement, les panneaux de rétrécissement des voies sur la RD54 sont cassés. Une étude pour poser des panneaux plus solides est en cours.

La signalisation au sol sur La Touche est bien prévue avant juillet si le temps le permet.

CHAUFFERIE BOIS

Le panneau de protection du silo à bois est abimé. Un spécialiste viendra voir le problème.

BOITE A LIVRES

La boîte à livres de l'allée des Tilleuls est en service. La pose de celle de La Touche devrait intervenir avant l'été.

MAGAZINE MUNICIPAL

Le prochain magazine municipal est en cours d'élaboration. La distribution est prévue pour le 15 juin prochain.

ASSAINISSEMENT

Le traitement des boues d'assainissement est lancé. L'épandage devrait avoir lieu fin juin.

FLEURISSEMENT

Un rendez-vous avec une paysagiste de l'ADAC a eu lieu le 21 mai dernier pour faire un point sur le fleurissement actuel et demander de créer un plan de développement pour notre commune afin d'obtenir durant le mandat une première fleur.

URBANISME

Les demande d'urbanisme se feront de manière dématérialisée à partir du 1^{er} janvier 2022.

TRAVAUX EN INTERNE

Le puits est définitivement reconstruit devant la mairie. Il a aussi été fleuri.

Une barrière de sécurité de l'amphithéâtre très abimée va être refaite rapidement.

COMMISSION « SOCIAL »

La commission projette d'organiser une journée évènement intergénérationnelle. Pas de date fixée à ce jour.

LES HEURES GOURMANDES DU CASTELRENAUDAIS

Six communes participeront à ces marchés organisés par la communauté de communes. La commune réfléchié avec la communauté de communes organisatrice, à un règlement. Pour Le Boulay, date est prise pour le 1^{er} juillet 2021.

POINT ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021

Un point est fait sur l'organisation des élections de juin 2021. Le lieu de vote sera exceptionnellement à la salle des fêtes pour permettre l'organisation dans le cadre sanitaire imposé.

PECHE ELECTRIQUE

Une pêche électrique dans la Glaise aura lieu le mercredi 2 juin prochain.

LA ROUE TOURANGELLE

La course cycliste « La roue tourangelle » passera sur les 16 communes du territoire avant de prendre la direction de Tours, ville d'arrivée. Un challenge des villes les mieux décorées ara lieu lors de cette épreuve. La course devrait avoir lieu fin mars 2022

CŒUR DE VILLAGE

Nous sommes dans une phase de recherche de subventions auprès du Pays de Loire Touraine et de la Région.

FIBRE

Les divers problèmes d'installation qui ont été transmis en mairie ont été relayés vers les personnes compétence au sein de la communauté de communes, du département et des entreprises.

INTERCOMMUNALITE

Dix-sept barnums de 9 m X 4,5 m vont être acquis par la communauté de communes. 1 barnum sera alloué à chaque commune avec son logo.

L'acquisition de chalets est aussi à l'ordre du jour. Après le déconfinement, les contacts avec les entreprises seront relancés.

QUESTIONS DIVERSES

CENTRE AQUATIQUE POUR L'ECOLE

La mairie paie t'elle la piscine pour les enfants de l'école ?

Non, la mairie ne paie pas mais une dotation de la communauté de communes ne nous est plus versée pour permettre son financement.

MARELLE QUI ETAIT DANS LA COUR DE LA MATERNELLE

Où est la marelle qui était installée dans la cour de l'école ?

Elle doit être stockée dans le hangar technique. Une vérification serait faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit